Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212203053-20251209-DELIB20251202-DE

Département
des Côtes D'Armor

Arrondissement de
DINAN

COMMUNE DE
SAINT-JOUAN DE L'ISLE

Nombre de Membres :
- en exercice : 11
- présents : 9
- représentés : 0
- votants : 9
- abstention : 0

Date de convocation :
04/12/2025

Affichage de la liste des délibérations :
12/12/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE

SAINT-JOUAN DE L'ISLE

* *

Séance du 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à vingt heures. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur COUPU Gilles, Maire.

Présents : COUPU Gilles, THEBAULT Huguette, MAILLARD Laurent, JUGUET Claude, BOUGAULT Nadège, LEBRETON Mickaël, ROZIER Antoine, REHEL Pascal, LECHEVESTRIER Pierre.
Pouvoirs : ∅
Absent excusé : ∅
Absente : BLANCHET LEFAIX Delphine, SAUDRAIS Gaylord.
Secrétaire de séance : BOUGAULT Nadège

DELIB 2025/12/02 – DEVIS TREGOR TRAITEMENTS ET YANN & CIE – ANCIENNE BOULANGERIE

Dans le bâtiment de l'ancienne boulangerie, il y avait une fuite d'eau au niveau du chéneau que nous avons fait réparer succinctement en juillet. Malheureusement, cette fuite a permis l'émergence de champignons appelés mérule sur notre charpente et notre maçonnerie mais aussi chez le voisin de cette bâtisse. Cet administré a bien évidemment fait appel à son assurance pour faire constater les dégâts et les faire prendre en charge. Cette procédure est en cours actuellement.
De notre côté, notre assurance, la SMACL, accepte de couvrir les frais de traitement par fongicide des maçonneries et bois jouxtant. Ces frais établis par le devis de l'entreprise Trégor Traitements sont d'un montant de 4 961.40€ HT soit 5 953.68€ TTC. Un autre devis établi par l'entreprise Yann & Cie, et non pris en charge par notre assurance, a été demandé par Monsieur le maire afin de permettre le démontage du chéneau pour permettre l'accès aux planches de fonçures et son remontage. Cela correspond à la dépose du bas du toit et à la fourniture de nouvelles ardoises. Ce devis est d'un montant de 3887€ TTC.
Tant qu'à refaire la partie basse de ce pan de toiture, Monsieur le Maire a demandé un autre devis pour la réfection de la partie haute de la toiture. Ce devis est d'un montant de 3 457.65€ TTC.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide et vote à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ces 2 devis pour la réparation du chéneau et le traitement de la mérule. Ces devis sont d'un montant de 3887€ TTC pour celui de l'entreprise Yann & Cie et d'un montant de 5 953.68€ TTC pour celui de l'entreprise Trégor Traitements.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis pour la réfection de la partie haute de la toiture. Ce devis est d'un montant de 3 457.65€ TTC.

BOUGAULT Nadège,
Secrétaire de séance

Gilles COUPU,
Maire,

MAIRIE de St-JOUAN-de-L'ISLE 22350 Côtes d'Armor